

INVESTIR ► **GROUPE MASCI**

Salle blanche, atout séduction

Dans l'est, le groupe Masci, spécialiste dans les revêtements techniques et les traitements de surfaces, compte sur sa toute nouvelle salle blanche pour développer son activité de désamiantage.

Si le plomb reste intimement lié à l'activité de la société depuis toujours, l'amiante appartient encore à l'histoire récente. Le groupe a longtemps préféré sous-traiter. « Depuis notre certification en 2013, le désamiantage est désormais partie intégrante de notre activité », raconte Pierre Brzustowski. Une activité amiante qui pèse aujourd'hui un cinquième du CA de l'entreprise (30 millions d'euros) mais que le nouveau président du groupe Masci (depuis mai 2016) aimerait porter à 35% dès 2019.

Le démantèlement et le traitement de l'amiante ne sont pas le cœur de métier du groupe, mais ils coulaient de source selon Pierre Brzustowski. « Nous rencontrons de plus en plus de chantiers où l'amiante est présent, c'était devenu nécessaire. Et puisque nous opérons depuis 35 ans dans les secteurs sensibles tels que le nucléaire ou la pétrochimie, nous sommes déjà habitués aux processus rodés et rigoureux. »

85% des matériaux revalorisés

Témoin de cette volonté d'intensifier l'activité amiante, le groupe s'est doté en 2016 d'une salle blanche -700 000 euros d'investissements- sur son site de Richemont (57). D'un volume de 300 m³, avec une capacité d'extraction de 28 volumes/h (extraction de plus de 20 000m³/h), l'unité de décontamination a été conçue pour traiter des pièces amiantées jusqu'à 100 tonnes.

Xavier Wisniewski, directeur du département traitement de l'amiante, présente les atouts de cette salle blanche, au-delà de l'externalisation des risques. « Sur certains chantiers, pour une dépose de châssis contenant de l'amiante par exemple, opérer en salle blanche (en SS3) plutôt que sur place, va permettre de passer de la SS3 à la SS4 pour la partie dépose, en accord avec la réglementation. » Avec moins de contraintes administratives, « l'opération peut se révéler intéressante pour le client en termes de planning (suppression du délai d'un mois pour le plan de retrait). De plus, pour les opérations en SS4, aucune certification n'est nécessaire. »

Une fois évacués du chantier, les matériaux sont traités en salle blanche « afin de les valoriser en séparant l'amiante du support » explique Xavier Wisniewski. Pour bien comprendre, le responsable du traitement de l'amiante reprend l'exemple des châssis précédemment évoqué. « Sur un chantier avec 300 ou 400 châssis, on peut facilement générer 30 à 40 tonnes de déchets. Sur beaucoup de chantiers, ces châssis seraient enfouis comme déchets amiantés. Grâce à notre salle blanche, on va traiter simplement les éléments amiantés. Au final, on aura seulement 500 kilos de déchets amiantés, et plusieurs tonnes de matériaux verre et alu par exemple, à recycler. » L'entreprise annonce ainsi revaloriser, en moyenne, 85% des matériaux non amiantés.



Masci et sa salle blanche ont été lauréats du concours de sécurité de la Carsat Alsace-Moselle en 2016.

Crédit photo: Masci

À la suite de cette opération, si le choix est fait de passer par un inertage des déchets, cela permettrait de ne générer aucun déchet ultime sur de telles opérations. La solution est sans doute vertueuse, mais économiquement, elle n'apparaît pas encore compétitive avec le tout enfouissement. Le transport, le stockage et surtout l'étape de valorisation ont des coûts que les seuls subsides tirés du recyclage des matériaux ne suffisent pas à absorber. Pierre Brzustowski privilégie cependant une approche globale en considérant les économies réalisées sur le chantier proprement dit avec des délais raccourcis et surtout une « vraie logique écologique ».

Décapage par induction électromagnétique

« Spécialistes du grenailage/sablage, nous avons été parmi les précurseurs en France du décapage par induction électromagnétique, avec une première machine achetée voilà huit ans et nous avons commandé une nouvelle machine, deuxième génération », explique Pierre Brzustowski. Ce mode de décapage venu de Norvège fonctionne aussi avec des peintures plombées et/ou amiantées. « Par rapport au grenailage ou au sablage qui utilisent un abrasif, le décapage par induction génère beaucoup moins de déchets », confie le dirigeant du groupe Masci. Le procédé moins émissif nécessiterait par ailleurs des besoins en confinement et en EPI plus réduits avec un opérateur plus éloigné de la source. « Sur certains chantiers, ce procédé nous permet de passer les protections collectives à un niveau 1 lorsqu'avec un grenailage/sablage classique nous serions en niveau 3. »